



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Ouverture du numéro 3919 aux hommes victimes de violences conjugales

Question écrite n° 5235

### Texte de la question

Mme Christine Le Nabour attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'ouverture du numéro 3919 aux hommes victimes de violences conjugales. Le numéro 3919 constitue depuis 2014 un dispositif d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences conjugales. Ce service, accessible 24h/24 et 7j/7, a été un outil essentiel pour soutenir les victimes dans un contexte de crise sanitaire, avec plus de 112 000 appels reçus en 2023, dont près de 74 % pour des violences faites aux femmes. Cependant, bien que les femmes constituent la majorité des victimes de violences conjugales, il est également essentiel de reconnaître la réalité des violences faites aux hommes, qu'il s'agisse de violences au sein d'un couple hétérosexuel ou homosexuel. Selon les données du ministère de l'intérieur, en 2022, environ 14 % des victimes de violences conjugales étaient des hommes, un chiffre qui ne peut être ignoré dans la prise en charge globale des violences conjugales. Le numéro 3919 joue un rôle crucial en tant que premier point de contact pour les victimes, permettant une orientation rapide vers des solutions adaptées. Pourtant, en l'état actuel, il ne prend pas en charge les hommes victimes de violences conjugales, créant ainsi une forme de déséquilibre dans l'accompagnement des victimes. Afin d'assurer une réponse complète aux violences conjugales, il semble indispensable d'étendre ce dispositif aux hommes et d'intégrer à sa gouvernance des associations spécialisées dans leur accompagnement, en complément d'une formation adaptée des écoutants. Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, Mme la députée avait déposé un amendement en ce sens. Elle l'interroge donc sur sa volonté d'étendre le numéro 3919 aux hommes victimes de violences conjugales, dans un souci d'égalité d'écoute et de prise en charge.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Le Nabour](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5235

**Rubrique :** Aide aux victimes

**Ministère interrogé :** [Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mars 2025](#), page 1973